

**CONSEIL MUNICIPAL.  
VENDREDI 24 MAI 2013 A 19H00.**

**COMPTE RENDU.**

NOM, PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES
M. BEMELS Pierre, Maire	oui			
<i>Adjoints</i>				
M. LOHYER José	non		M. SCHOLLA	
M. DEGAYE Christian	non		Mme GOASDOUE	
Mme CHAUMERLIAC Françoise	non		Mme TISSU	
Mme GOASDOUE Patricia	oui			
Mme LAMBEL Anne-Marie	oui			
M. SCHOLLA Gérard	oui			
M VIOLETTE Bernard	non		Mme LAMBEL	
Mme TISSU Martine	oui			
<i>Conseillers</i>				
Mme LALLALI Michelle	oui			
Mme BERTHAULT Michelle	oui			
M REGNIER Serge	oui			
Mme GREEN Claude	non		Mme BERTHAULT	
Mme FOURCROIX Aicha	non		M. BEMELS	
M WEIFFENBACH Hervé	oui			
Mme PONCE Muriel	oui			
M DERRACHI Rachid	non			oui
M FISSEUX Frédéric	non	oui		
M BARBIER Pascal	oui			
Mme CAUDRON Céline	oui			
Mme LESTAVEL Virginie	non			oui
M GOSSET Pierre Yves	oui			
M. MONSILLON Gilles	oui			
Mme DUBIN Laurence	oui			
Mme DYKMANS Anne	oui			
M. SOURON Olivier	oui			
Mme LOUNIS Farida	oui			

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme TISSU Martine.

**1. Sécurité publique, passage en zone gendarmerie de la commune à compter du 02 septembre 2013 :**

Suite à la décision de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 12 avril 2013 de procéder à une redéfinition des zones de compétence des services de police et des unités de gendarmerie qui se traduit, au plan local, par le transfert de la circonscription de sécurité publique de Persan Beaumont sur Oise en zone de gendarmerie nationale.

Par une lettre du 25 avril 2013, M le Préfet du Val d'Oise a demandé aux Maires de chacune des communes concernées de réunir le Conseil Municipal avant le 25 mai 2013 afin que ce dernier se prononce sur le transfert à compter du 02 septembre 2013 de la Commune en zone gendarmerie.

**Le Conseil Municipal,**

- **à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le transfert à compter du 02 septembre 2013 de la Commune en zone gendarmerie nationale,**
- **à l'unanimité, a demandé que l'effectif de soixante treize militaires soit maintenu en permanence dans le temps et renforcé de manière rapide et proportionnée en cas d'aggravation des faits de délinquance de toute nature.**

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 19h30.

A Presles, le 24 mai 2013.

Le Maire Pierre BEMELS